



32230 LADEVÈZE-VILLE

DÉPARTEMENT DU GERS

05 62 09 37 43

mairie.ladevèze-ville@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 24 octobre 2025 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal**

Quorum : 7

Présents :

M. AIGUILLOU Gauthier, Mme BOURDIEU Joëlle, M. DUTREY Kévin, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie, M. TOUATI Bruno

Excusé(s) :

M. BOURHIS Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BOURDIEU Joëlle

Président de séance : Mme THEYE Sylvie

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22/09/2025
- 2 - Intervention et présentation de M. Guy BENAC concernant le Plan Communal de Sauvegarde
- 3 - Marchés public : attribution du marché suite à la relance de certains lots
- 4 - Demande d'adhésion de la Commune de Labatut-Rivière au Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros
- 5 - Attribution des indemnités appariteur et sonneur de cloche pour l'année 2025
- 6 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 7 - Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22/09/2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Intervention et présentation de M. Guy BENAC concernant le Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Guy BENAC, réserviste citoyen de la délégation militaire départementale et Madame Isabelle AVEZAC sont venus présentés le Plan Communal de Sauvegarde aux élus. Ils ont expliqués la procédure de mise en place du PCS. Une réunion publique va être organisée prochainement afin de présenter le dossier aux habitants de la Commune, et ainsi commencer à recenser les bénévoles, les moyens humains et matériels qui pourront être nécessaires en cas de crise.

10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladevèze-ville@wanadoo.fr

3 - Marchés public : attribution du marché suite à la relance de certains lots

Concernant les travaux de la salle des fêtes, suite à la première consultation dont plusieurs lots s'étaient avérés infructueux, une deuxième consultation a été publiée pour trouver des entreprises.

Après analyse des offres par les membres du conseil municipal, avec l'aide de Madame LARCADE Favienne, maître d'oeuvre sur ce projet, les lots sont attribués comme suit :

- Lot n° 1 : Gros-oeuvre est attribué à la SAS MENDEZ, pour un montant de 57 206.72 € HT.
- Lot n° 2 : Menuiseries extérieures est attribué à l'entreprise MENUISERIE RIEU, pour un montant de 21 545.00 € HT.
- Lot n° 3 : Plâtrerie / Isolation est attribué à la SARL DAVID FOURCAULT, pour un montant de 12 659.05 € HT.
- Lot n°4 : Revêtement de sol / Peinture est attribué à l'EURL SOLSGERS, pour un montant de 6 218.60 € HT.
- Lot n° 5 : Electricité est attribué à l'entreprise ALLEZ ET CIE, pour un montant de 13 215.04 € HT. (dont options suite aux demandes du bureau de contrôle technique)
- Lot n° 6 : Plomberie est attribué à l'entreprise SEDB, pour un montant de 3 210.50 € HT (dont option production ECS).
- Lot n° 7 : Pergola est attribué à l'entreprise LG SOUDURE METALLERIE, pour un montant de 24 900.00 € HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Demande d'adhésion de la Commune de Labatut-Rivière au Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros

La commune de LABATUT-RIVIERE a sollicité l'adhésion au Syndicat Mixte des Eaux du PARDIAC ARROS. Les collectivités membres du syndicat sont consultées afin de se prononcer sur cette demande d'adhésion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de LABATUT-RIVIÈRE au Syndicat Mixte des Eaux du PARDIAC ARROS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Attribution des indemnités appariteur et sonneur de cloche pour l'année 2025

Comme chaque année, les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur le versement d'une indemnité de sonneur civil et d'une indemnité appariteur pour l'année 2025 à l'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une indemnité de sonneur civil d'un montant de 76 € et d'une indemnité appariteur d'un montant de 76 € à verser à l'adjoint technique, pour l'année 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2026.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = **316 570.00 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **79 142.50 €**, soit 25% de **316 570.00 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21

- Article 2111 : 5 000.00 € (Achat parcelles)
- Article 2131 : 70 000.00 € (Travaux salle des fêtes)

TOTAL = 75 000.00 € (inférieur au plafond autorisé de 79 142.50 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Questions diverses

- La cérémonie du 11 novembre prévue à 11h30 sera suivie du repas des chasseurs.
- Un devis va être demandé pour équiper le futur atelier d'un système d'alarme.
- Villages fleuris : une pancarte va être apposée au niveau des cimetières afin de récupérer les fleurs et plantations afin d'éviter de les jeter.
- Une journée citoyenne sera organisée le samedi 15 novembre 2025 pour nettoyer à La Madeleine. Une information sera diffusée sur intramuros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance
du Conseil Municipal du 15 janvier 2026.**

Le Secrétaire de séance,



Fait à LADEVÈZE-VILLE
Le Maire, Sylvie THEYE



10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeuze-ville@wanadoo.fr